



DATE DE
CONVOCATION
18 FÉVRIER 2026

DATE D'AFFICHAGE
19 FÉVRIER 2026

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 21
PRESENTS : 18
VOTANTS : 18

OBJET :
SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS –
ANNEE 2026.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-six**

Le Vingt Trois Février à 19 heures 00

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE.
M. BODIN. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de
CHABANNES. M. HUSSON. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée :

- Mme PÉRICHON.

Absents :

- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée communale les
dossiers de demande de subvention déposés par les différentes
associations en ce début d'année 2026.

Ces demandes ont été examinées en commission des fi-
nances du 12 février 2026.

Monsieur le Maire propose d'attribuer - en 2026 - les
subventions aux associations conformément au tableau annexé à
la présente (sous réserve de la signature du Contrat
d'Engagement Républicain par le représentant légal de
l'association concernée).

Pour les associations n'ayant pas déposé leurs demandes
de subvention à ce jour, celles -ci feront l'objet d'un examen
ultérieur par l'assemblée délibérante.

Il rappelle que la somme de 30 000 € a été inscrit au
Budget Primitif 2026 à l'article comptable 65748.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et
après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

.../...

- d'approuver le montant des subventions allouées à chaque association conformément au tableau annexé à la présente,

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au mandatement des subventions aux associations (sous réserve de la signature du Contrat d'Engagement Républicain par le représentant légal de l'association concernée)..

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

Le Maire,

Publié ou Notifié

le :

Accusé de réception de la télétransmission
le :

26 FEV. 2026

24 FEV. 2026



Inscrites à l'article 65748 - Subventions de fonctionnement autres personnes de droit privé					
	SUBVENTION 2025	Date arrivée du dossier en mairie	DEMANDE 2026 faite par l'association	SUBVENTION 2026 : propositions	Contrat Engagement Républicain signé et transmis en Mairie
A.A.L.	4 000 €	06/02/2026	9 000 €	4 000 €	oui
ECOLE DE FOOT	3 500 €			4 000 €	
BASKET-CLUB LAPALISSOIS	800 €	02/02/2026	1 000 €	800 €	oui
C.O.S. PAYS DE LAPALISSE	150 €	02/02/2026	150 €	150 €	oui
DARTS CLUB LAPALISSE	0 €	27/01/2026	1 400 €	1 000 €	oui
ESCALISSE	0 €	26/01/2026	1 100 €	500 €	oui
JUDO CLUB	1 000 €	02/02/2026	1 000 €	800 €	oui
LES RESTAURANTS DU COEUR	1 800 €	18/12/2025	pas de montant indiqué	1 800 €	oui
SOCIETE DES PECHEURS A LA LIGNE	600 €	30/01/2026	600 €	600 €	oui
UNION MUSICALE	4 500 €	30/01/2026	5 800 €	4 500 €	oui
ECOLE DE MUSIQUE	1 300 €			1 300 €	
ASSOCIATION ATTELAGE EN BOURBONNAIS	pas de subv demandée	pas de subv demandée			oui
AMICALE DES RANDONNEURS LAPALISSOIS	pas de subv demandée	pas de subv demandée			oui
RUGBY CLUB	2 500 €	pas de subv demandée			oui
ECOLE DE RUGBY	1 000 €				
TENNIS DE TABLE	700 €	29/01/2026	800 €	700 €	oui
ASSOCIATION DON DU SANG	pas de subv demandée	22/01/2026	500 €	500 €	oui
APE LES ENFANTS DES VERITES	200 €	02/02/26	400 €	200 €	oui
ATELIER DU MARDI	0 €	02/02/2026	300 €	0 €	oui
CINEPALICE	1 000 €	09/02/2026	1 500 €	1 000 €	oui
COMITE DES FETES	3 000 €	pas de subv demandée			oui
MARCHE ET CULTURE	300 €	02/02/2026	400 €	0 €	oui
BADMINTON LAPALISSOIS		02/02/2026	1 000 €	500 €	oui
LE VERGER DES VÉRITÉS	0 €	20/01/2026	1 000 €	0 €	oui
LA PALICE CASTLE PROJECT – subvention exceptionnelle pour organisation fête de la laine	1 200 €				
LES CROCOS – subvention exceptionnelle	300 €	pas de subv demandée			non
APE LES ENFANTS DES VERITES – subvention exceptionnelle pour achat de l'arbre et plaque commémorative				300 €	oui
hors LAPALISSE :					
LACME (salon du livre)	420 €	pas de subv demandée			oui
TOTAL	28 270 €			22 650 €	
Divers (non affecté à ce jour)				7 350 €	
TOTAL INSCRIT AU BP 2026				30 000 €	